



L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE : UNE GESTION EXEMPLAIRE ET DURABLE DES FORETS PERIURBAINES

Pantin, le 28 mars 2017. Au lendemain de l'adoption par le CESER du rapport « *Pour une politique ambitieuse de la Région Île-de-France en faveur de la filière forêt-bois* », celui-ci a invité le Conseil régional à se saisir de l'enjeu capital que représentent la forêt et le bois. Le travail de l'Agence des espaces verts (AEV) est particulièrement mis en avant, par son exemplarité en matière de gestion des forêts mais aussi par sa faculté de conciliation des usages et de prise en compte de leur multifonctionnalité. Ce rapport conclut que « *l'AEV est susceptible de contribuer à conduire l'Île-de-France à l'avant-garde du développement durable de ses forêts* ».

L'AEV, un acteur incontournable de la préservation des forêts en Île-de-France

Malgré une forte urbanisation, l'Île-de-France est aussi forestière que bon nombre d'autres régions françaises. Avec près de 280 000 ha, les bois et forêts représentent en effet 23% de la surface régionale, soit autant que la surface urbanisée.

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France met en œuvre depuis 1976 la politique régionale en matière de préservation et d'aménagement des espaces forestiers, agricoles et naturels. **L'AEV est aujourd'hui gestionnaire de plus de 10 000 ha de forêts franciliennes**, réparties sur 33 massifs. Chaque forêt a son identité, forgée par son contexte (urbain, périurbain, rural) et ses enjeux (écologiques, économiques et sociaux).

Chiffres clés :

- 280 000 ha de forêts en Île-de-France soit 23 % du territoire
- Croissance biologique de la forêt estimée à 1,4 millions de m³ par an
- Production commercialisée estimée à 0,3 million de m³ par an
- 94 % de feuillus et 6 % de résineux

Une gestion de la forêt sous contrainte, face à des attentes contradictoires

La gestion de la forêt francilienne doit concilier de multiples attentes, parfois contradictoires (randonneurs, cyclistes, cavaliers, chasseurs, naturalistes, associations environnementales, exploitants forestiers...)

De par ses missions, l'AEV a érigé en principe la multifonctionnalité des forêts régionales et agit quotidiennement pour parvenir à concilier les usages. Et ça marche ! Elle peut aujourd'hui s'enorgueillir de parvenir à **respecter les trois volets du développement durable** :

- **Social** avec l'accueil du public et l'importance du rôle récréatif des forêts ;
- **Environnemental** avec la préservation de la biodiversité et l'amélioration des habitats et des écosystèmes ;
- **Économique** enfin avec la valorisation de l'« or vert » des forêts.

Elle a, depuis 2014, fait le choix d'une gestion en futaie irrégulière sur ses massifs, permettant le maintien d'un couvert forestier continu. **Elle a atteint, en 2016, le volume de 4 m³ de bois récolté par hectare sur les forêts régionales** dotées d'un document d'aménagement forestier, et expérimente en 2017 les ventes de bois façonné plutôt que sur pied.



Comme l'indique **le rapport du CESER**, « *dans le cas des forêts périurbaines, l'AEV en articule les fonctions économiques, écologiques et sociales, notamment en termes d'accueil du public, de cadre de vie et de paysages. C'est un véritable laboratoire d'expériences et de bonnes pratiques* ».

Informier et sensibiliser le grand public

Le problème d'acceptabilité sociale des coupes de bois est très prégnant en Île-de-France. Sur certains territoires, il est devenu difficile d'entretenir et de valoriser la forêt en raison de la réticence de la population. En principe, la récolte du bois se fait au bénéfice du climat et de la forêt elle-même et non à son détriment : **la sylviculture a pour objectif de maximiser la capacité de stockage du CO₂ en maintenant la forêt en phase de croissance** et en favorisant son renouvellement par le prélèvement progressif des arbres mûrs et des stocks de bois constitués.

Pour expliquer la gestion forestière, l'AEV a mis en place des outils de communication à destination du grand public. Il s'agit de faire comprendre l'importance des coupes de bois. L'une des originalités de l'AEV est **l'organisation de comités d'usagers**, saluée dans le rapport du CESER. Ces comités ont lieu régulièrement sur les territoires et permettent de réunir toutes les parties prenantes (institutions publiques, associations environnementales, riverains...) pour avoir un dialogue sur les actions en cours et à venir au sein des forêts situées à proximité.

Le rapport du CESER met en avant la qualité et l'exemplarité du travail du personnel de l'Agence des espaces verts en concluant que « la Région Île-de-France a la chance de posséder cet instrument unique (...) fruit de 40 ans d'histoire et d'expérience ».

L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.

Outil de la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts (AEV) est un établissement public qui imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites naturels régionaux pour en préserver toutes les richesses (environ 15 000 hectares dans la ceinture verte francilienne).

Pour en savoir plus : www.aev-iledefrance.fr

Contacts Presse :

Rumeur Publique

Chloé Méhat – chloe@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 35

Claire Ciangura – claire@rumeurpublique.fr – 01 55 74 52 12

AEV

Véronique PICHOT – vpichot@aev-iledefrance.fr - 01 83 65 38 01